

# POLLUTION DE L'AIR PAR LES PARTICULES FINES- PRÉVISIONS

24 jui  
INFO

25 jui  
NORMAL

Mayenne

communiqué du 24/06/2026 à 12h00

PRÉFET  
DE LA MAYENNE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

AUJOURD'HUI : 24 juin 2026



DEMAIN : 25 juin 2026



Légende	
Red	Procédure d'alerte
Yellow	Procédure d'information
Green	Aucun dispositif actif

## RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES

24 jui

tout public

- évitez l'utilisation de la voiture en solo, privilégiez les transports en commun et le covoiturage. Pour les trajets courts, pensez à la marche à pied ou au vélo. Les entreprises et administrations sont invitées à adapter les horaires de travail pour faciliter ces pratiques. Le recours aux audio/visio-conférences et au télétravail est recommandé.
- si vous prenez votre voiture, adoptez une conduite souple et modérez votre vitesse.
- maîtrisez la température dans votre logement ou votre lieu de travail.
- évitez l'utilisation, en chauffage d'agrément, des cheminées à foyers ouverts ou des poêles et inserts anciens.
- respectez l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts, apportez-les en déchetteries.

agriculture

- évitez les opérations de brûlage à l'air libre des résidus agricoles pendant l'épisode de pollution.
- pour l'épandage, privilégiez les procédés moins émetteurs d'ammoniac (pendillards ou injection...) et procédez à l'enfouissement rapide des effluents.
- vérifiez le bon fonctionnement de vos équipements de chauffage des bâtiments d'élevage et serres (températures, entretien des équipements...).

industrie/  
construction

- vérifiez le bon fonctionnement des équipements de combustion et des dispositifs de dépollution. Sous réserve des conditions de sécurité, reportez les opérations ponctuelles les plus émettrices de polluants.
- prenez des mesures de réduction des poussières sur les chantiers (arrosages...).
- réduisez l'utilisation des groupes électrogènes.

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES

**Maintenez les pratiques habituelles de ventilation et d'aération. Evitez de vous exposer à des facteurs irritants: fumée de tabac, utilisation de solvants en espace intérieur, chauffage au bois, exposition aux pollens... Continuez à pratiquer la marche à pied et le vélo à un rythme modéré.**

24 jui

tout public

- réduisez, voire reportez les activités physiques et sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche), dont les compétitions.
- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.
- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, consultez un professionnel de santé.

personnes sensibles  
et vulnérables \*

- privilégiez les activités physiques et sportives modérées.
- évitez les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe.
- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.
- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, consultez un professionnel de santé.
- prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté.

\* **personnes sensibles aux pics de pollution** : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

\* **personnes vulnérables** : femmes enceintes, nourrissons, enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires

## plus d'informations

Ce communiqué est diffusé par Air Pays de la Loire par délégation du Préfet du département.

POLLUTION DE L'AIR

air | pays de  
la loire  
www.airpl.org

02 28 22 02 02  
contact@airpl.org

www.airpl.org

RÈGLEMENTATION

PRÉFET  
DE LA MAYENNE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr  
www.mayenne.gouv.fr

SANTÉ

ars  
Agence Régionale de Santé

www.ars.paysdelaloire.sante.fr

Un air chargé de sable saharien engendre une hausse des concentrations de particules PM10. Une procédure préfectorale d'alerte est activée aujourd'hui pour la Loire-Atlantique et la Vendée, et une procédure préfectorale d'information-recommandation pour la Mayenne.

En parallèle, les conditions météorologiques exceptionnelles se maintiennent sur la région des Pays de la Loire ce jour et entraînent une intensification de la production d'ozone. Les départements de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Vendée sont concernés par une procédure préfectorale d'alerte.

*plus d'informations*

*Ce communiqué est diffusé par Air Pays de la Loire par délégation du Préfet du département.*

**POLLUTION DE L'AIR**

**air** | pays de  
la loire  
[www.airpl.org](http://www.airpl.org)  
02 28 22 02 02  
[contact@airpl.org](mailto:contact@airpl.org)

[www.airpl.org](http://www.airpl.org)

**RÈGLEMENTATION**

  
**PRÉFET  
DE LA MAYENNE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

[www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr)  
[www.mayenne.gouv.fr](http://www.mayenne.gouv.fr)

**SANTÉ**

**ars**  
Agence Régionale de Santé

[www.ars.paysdelaloire.sante.fr](http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr)